

journaux, ne fournit plus de matières utiles et plus d'exemples de l'extravagance qui nous a menés où nous en sommes aujourd'hui, car je n'hésite nullement à dire que l'honorable ministre, quel que soit le degré de responsabilité qu'il s'attribue, que la position du Canada aujourd'hui, avec ses dépenses estimées de \$39,225,000, est en elle-même une preuve qu'il a été gouverné avec extravagance, particulièrement sur le fait que nous avons à peine une population de 5,000,000 d'âmes ; et je n'ai pas le plus léger doute que, sans l'Auditeur général et la publicité donnée à la manière dont l'argent du peuple est dépensé, les dépenses auraient même excédé ce chiffre énorme.

Il est de toute évidence que lorsque le parlement a créé la charge d'Auditeur général et qu'il lui a conféré les mêmes droits qu'aux juges, son intention était qu'il fût dans un sens particulier un officier du parlement et indépendant du gouvernement du jour. C'est évidemment avec cette intention que l'acte a été passé, et qu'il soit dit que, dans un degré très étendu, et pour l'honneur de feu le premier ministre sir John Macdonald, au moins, a toujours reconnu cela.

Mais il est également évident pour les députés des deux côtés de la Chambre qu'il est absolument impossible pour l'Auditeur général de remplir ses fonctions convenablement si on ne lui laisse pas une certaine latitude en ce qui concerne son personnel. Il serait de la plus grande absurdité pour nous de dire, d'un côté, que cet officier sera indépendant, que le gouvernement ne pourra pas le révoquer suivant bon plaisir et qu'il ne pourra pas le forcer de faire ceci ou cela, bien qu'il puisse le harceler par certains moyens fournis par la loi, lui laissant toutefois le droit d'en appeler au parlement et d'expliquer le différend entre lui et le gouvernement, puis, d'un autre côté, refuser à cet officier un personnel suffisant pour lui permettre de remplir ses devoirs.

Dans la pétition qu'il nous a présentée, l'Auditeur général fait une déclaration qui ne devrait pas être dédaignée. Il nous informe qu'il est obligé, dans l'état de choses actuel, de faire travailler tellement son personnel qu'il ne peut espérer de continuer ainsi pendant longtemps ; il nous dit qu'il veut augmenter légèrement le nombre de ses commis et qu'il croit que cela est nécessaire pour que le travail soit convenablement fait, et qu'il est forcé, avec regret, d'en appeler de la décision du ministre, ce que pour lui-même il aurait voulu éviter.

Je n'appuierais pas tout autre membre du service civil, occupant une charge ordinaire, qui en appellerait au parlement, mais je prétends que l'Auditeur général est notre employé, est en quelque sorte le serviteur de la Chambre par opposition à serviteur du gouvernement du jour. L'Auditeur général a été nommé pour cette fin, l'acte établit clairement cette intention et le fait, auquel l'honorable ministre a fait allusion, savoir, que lui seul de tous les fonctionnaires a le droit, non de nommer, mais de donner de l'avancement, fait voir clairement la grande différence qu'il y a entre lui et un autre chef de département. Comment est-il possible qu'il remplisse ces fonctions convenablement s'il n'a pas un personnel suffisant ? Et je suis obligé de dire, d'après la somme de travail exécuté et la nature de ce travail, qu'il y a peu de départements dans lesquels il est nécessaire d'avoir des officiers plus compétents ou des hommes qui consacreront

plus de temps à leur ouvrage que dans un département comme celui-ci, et si vous enlevez à ces officiers tout espoir de promotion, et si vous donnez à comprendre que si un homme entre au département de l'Auditeur son salaire sera moins élevé et ses chances de promotion moindres que dans tout autre département, ou dans tous les cas, qu'il avancera plus lentement, assurément vous gênez l'Auditeur général et petit à petit vous diminuerez l'efficacité de son travail. J'ai fait voir par les états concernant 1891-92, que la proportion de l'augmentation des dépenses dans son département est de beaucoup moindre qu'on aurait pu le croire, que si durant ces quatre années, les employés eussent reçu l'augmentation ordinaire de \$50, il y aurait eu au chiffre total une addition de \$5,000 au lieu de \$1,200, tenant compte du salaire des employés surnuméraires.

Examinons maintenant un autre grief dont se plaint l'Auditeur général, c'est-à-dire la diminution du chiffre de son crédit, et il me semble inexplicable que le ministre laisse presque tous les autres départements avec leurs assistants et leurs copistes et qu'il les retranche dans le département de l'Auditeur général. Ainsi que mon honorable ami, le député de Bothwell, l'a fait observer, le bureau du secrétaire du gouverneur général a la même aide en fait de copistes ; il y en a un peu moins au ministère de la Justice, et je dois dire, avec tout le respect que je dois au ministre de la Justice, que s'il faut payer \$2,500, tel que demandé par les estimations, pour les copistes dont il a besoin, la somme de \$1,800 demandée par l'Auditeur général n'est pas excessive. Je remarque que dans le ministère du Secrétaire d'Etat, où il ne paraît pas y avoir une quantité d'ouvrage extraordinaire, \$1,600 sont accordées pour copistes. Dans le département des impressions et de la papeterie, \$2,000 sont inscrites sous ce chef. Dans le ministère de l'Intérieur, il y a deux crédits distincts, \$1,800 dans un département, et \$1,800 dans le département des Affaires des Indiens, soit \$3,600 en tout, comparativement à \$1,800 demandées, mais non accordées au département de l'Auditeur général. La même observation s'applique à tous les ministères, celui de l'Agriculture excepté, parce que, je suppose, les tableaux du recensement sont terminés, et tous les autres ministères reçoivent absolument la même somme qu'auparavant pour aides de copistes.

Je crois qu'il est à propos de demander pourquoi choisir entre une douzaine de départements celui de l'Auditeur général pour y faire une réduction spéciale ? Assurément, il est aussi important que nous sachions comment sont dépensés les deniers publics que de nous faire connaître ce qui se passe dans le département de l'Intérieur ou celui des Affaires des Indiens, ou des impressions, ou même dans le ministère des Travaux publics. Mettant les deux faits en parallèle, il me semble que l'Auditeur général avait de bonnes raisons pour s'adresser à la Chambre et lui dire qu'il était traité d'une manière injuste dans cette affaire. L'abondance des détails que le ministre blâme autant que la dimension du volume, et la grande précision avec laquelle les différentes dépenses sont énumérées, prouvent suffisamment que les employés du département ne sont pas paresseux. Et voici un autre fait que le ministre ferait bien d'examiner.

Ainsi que je l'ai dit, il n'y a pas un livre bleu dont le public s'occupe plus ou qu'il étudie plus attentivement que le rapport de l'Auditeur général.